

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RÉSILIATION

Lieu : _____ Référence contrat : _____

Coordonnées du demandeur :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Coordonnées du fournisseur / prestataire :

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro de contrat / client : _____

Objet de la demande :

Demande de remboursement des frais de résiliation engagés suite à la résiliation du contrat mentionné ci-dessus.

Article 1 – Contexte de la résiliation

Le demandeur a procédé à la résiliation de son contrat auprès du fournisseur / prestataire pour des raisons légitimes conformément aux conditions générales applicables.

Article 2 – Description des frais engagés

Les frais de résiliation facturés s'élèvent à _____ euros, détaillés comme suit : frais administratifs, pénalités, ou autres charges liées à la résiliation.

Article 3 – Base légale du remboursement

Conformément à l'article L121-84-2 du Code de la consommation et aux dispositions contractuelles, le demandeur sollicite le remboursement des frais de résiliation.

Article 4 – Engagements du demandeur

Le demandeur atteste que les informations fournies sont exactes et joint à la présente demande les justificatifs nécessaires (factures, courrier de résiliation, etc.).

Article 5 – Dispositions finales

Cette demande est faite en toute bonne foi et sera traitée dans les meilleurs délais par le fournisseur / prestataire.

Signature du demandeur

Signature du fournisseur / prestataire

Fait à : _____

Fait à : _____

Le : _____

Le : _____

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modeles-resiliation.com/remboursement-frais-de-resiliation/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-resiliation.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.